

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



52464



Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/CAS.5/21  
15 septembre 1967

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cinquième Conférence des statisticiens africains  
Addis-Abéba, 30 octobre - 10 novembre 1967

SITUATION DES STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL EN AFRIQUE

M67-1065

## SITUATION DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE

Le présent rapport est consacré aux progrès réalisés jusqu'à maintenant en Afrique dans le domaine des statistiques de l'état civil et à une évaluation des futures tendances possibles. A cette fin, on examinera les deux grandes sources des données statistiques de l'état civil, à savoir l'enregistrement des événements d'état civil et les enquêtes démographiques.

Au tableau 1 figurent des données démographiques vraisemblables qui font apparaître la situation des pays africains par rapport à l'Asie, à l'Amérique latine et à l'Océanie. Ces données montrent les différences qui existent entre les régions eu égard d'une part aux progrès qui ont été faits pour obtenir l'enregistrement universel des événements d'état civil et d'autre part l'existence d'estimations valables des paramètres démographiques qui, à cause de leur nature, ne peuvent pas être calculés à partir des données enregistrées. La comparaison qui est présentée au tableau 1 est quelque peu trompeuse mais elle devient plus objective au tableau 2 qui donne les pourcentages de la population pour laquelle on dispose, selon la source des données, de taux de natalité assez précis. Les pays de l'Amérique latine se sont bornés à établir des statistiques de l'état civil et des estimations obtenues par la méthode de l'inverse des quotients de survie (par comparaison des données sur l'âge fournies par deux enquêtes démographiques consécutives); la plupart de ces estimations ont été calculées par la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. En revanche, dans les pays d'Asie, les estimations proviennent pour moitié à peu près des résultats des enquêtes démographiques par sondage et pour moitié d'une combinaison des méthodes d'enregistrement et de l'inverse des quotients de survie. Les pays africains occupent une position intermédiaire par rapport aux autres régions, les enquêtes par sondage étant essentiellement dans ces pays le seul moyen d'obtenir des données exactes sur les événements d'état civil.

TABLEAU 1

Pourcentage de la population pour laquelle on dispose  
de données démographiques vraisemblables

DONNEES						
Région	Nombre d'habi- tants (tiré d'un recensement ou sondage	Taux brut de nata- lité	Taux de fecon- dité gé- nérale	Taux brut de morta- lité	Taux de mor- talité in- fantile	Espérance de vie à la nais- sance
Asie (à l'ex- clusion de la Chine/continen- tale <sup>a/</sup>	95	94	61	87	72	63
Océanie <sup>a/</sup>	100	84	81	81	81	80
Amérique latine <sup>b/</sup>	100	99	60	99	97	85
Afrique <sup>a/</sup>	90	86	67	56	51	51

Sources : R.K. Som, "On some techniques of demographic analysis of special rele-  
vance to the Asian countries", (Certaines techniques de l'analyse démographique présentant un intérêt particulier pour les pays d'Asie)  
Union internationale pour l'étude scientifique de la population,  
Conférence de Sydney, 1967.

TABLEAU 2

Pourcentages de la population pour laquelle on dispose, selon la source des données, de taux bruts de natalité vraisemblable

Région	Estimations obtenues par la méthode de l'inverse des quotients de survie						Total
	Statistiques complètes de l'état civil	Données d'enquête par sondage	Données relativement exactes	Données peu exactes ou incertaines	Total par-tiel	Autres estimations	
Asie (à l'exclusion de la Chine continentale <sup>a/</sup> )	12	66	5	10	15	1	94
Océanie <sup>b/</sup>	84	-	-	-	-	-	84
Amérique latine <sup>a/</sup>	40	-	56	3	59	-	99
Afrique <sup>a/</sup>	3	36 <sup>c/</sup>	14	10	24	22	86

Source : Som, op. cit.

a/ Les pays considérés sont ceux qui figurent, pour chaque région, au tableau 2 de l'Annuaire démographique des Nations Unies, 1965, à l'exception de la Chine continentale.

b/ Les pays considérés sont les suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama (zone du canal), Paraguay, Pérou, République dominicaine, San Salvador, Surinam, Trinité et Tobago, Uruguay et Vénézuéla.

c/ On dispose aussi de taux de natalité ajustés, calculés i) à partir d'une comparaison des données totales et cumulées sur les taux de fécondité actuels, pour environ 22 pour 100 de la population et ii) sur la base d'une analyse rétrospective concernant 3 pour 100 de la population.

Comme le montre le tableau 3, les systèmes d'enregistrement des événements d'état civil sont encore incomplets dans presque tous les pays africains, à l'exception des petites îles et de la Tunisie (presque complet pour les naissances seulement). Dans la plupart des pays, bien que l'enregistrement des événements d'état civil soit légalement obligatoire pour une raison ou pour une autre, les lois ne sont pas encore rigoureusement appliquées. Dans certains pays la loi ne prévoit l'enregistrement obligatoire des naissances et des décès que dans certaines parties du pays, en général dans les zones urbaines; cependant, même en dépit de ces systèmes partiels, on sait, d'après les données réunies et aussi d'après les observations quotidiennes, que la situation est loin d'être satisfaisante. Dans certains pays où la population non africaine est relativement importante, on constate en général que l'enregistrement est correctement fait pour cette partie de la population mais qu'il n'en est pas de même pour la population africaine. Cette situation vient de ce que les non-africains sont faits à l'idée de l'enregistrement et qu'en tout cas, ils ont besoin de certificats d'état civil appropriés pour satisfaire aux exigences de leur propre pays.

L'une des principales difficultés qui se posent actuellement en Afrique, c'est que les avantages dont les individus peuvent bénéficier du fait de l'enregistrement ne sont pas encore visibles. Ainsi, on n'exige pas encore partout de bulletin de naissance pour l'inscription dans les écoles, pour l'obtention d'un emploi ou pour le mariage pas plus qu'on demande un bulletin de décès en ce qui concerne les enterrements ou les héritages. L'un des moyens d'améliorer les systèmes d'enregistrement actuels, ce serait peut-être que les pays africains adoptent, par voie administrative et légale, des mesures concernant l'établissement de ces bulletins. Par l'éducation du public complétée d'un certain degré d'obligation, on arriverait à faire comprendre plus rapidement à la population la nécessité de l'enregistrement.

Lorsque cette nécessité sera comprise, les statistiques de l'état

civil deviendront ce qu'elles sont dans les pays où des systèmes satisfaisants ont été mis au point, à savoir un dérivé de l'enregistrement. Actuellement toutefois, ce sont les statistiques qui présentent un intérêt de premier plan car elles sont immédiatement nécessaires à la planification économique et sociale, alors que les applications légales de l'enregistrement sont encore limitées. Il faut espérer que la nécessité des statistiques de l'état civil sera aussi un facteur qui favorisera l'extension de l'enregistrement, ce qui permettra ensuite d'utiliser davantage les registres à des fins légales.

Les systèmes d'enregistrement des événements d'état civil de la région étant ce qu'ils sont, les pays n'ont pas d'autre moyen que l'organiser des enquêtes par sondage pour réunir les données dont ils peuvent déduire les mesures démographiques de base. Les pays de la région ont beaucoup progressé dans ce domaine. Comme le montre le tableau 4, depuis 1955, au moins vingt-huit pays ont exécuté des enquêtes démographiques par sondage qui prévoyaient toutes des questions sur les événements d'état civil. En réalité, certains pays ont même procédé à deux enquêtes depuis cette date. Les progrès sont encore plus encourageants si l'on considère l'évolution survenue dans ce domaine depuis 1960. Sur trente sept enquêtes menées depuis 1955, vingt-cinq ont été organisées depuis 1960 et neuf depuis 1964.

Dans certains cas, les enquêtes se sont poursuivies pendant une année, au cours de laquelle les enquêteurs se sont rendus dans différentes séries de maisons pour poser des questions rétrospectives sur les naissances et les décès survenus dans les ménages. En Guinée, en Côte-d'Ivoire et au Maroc, les enquêteurs ont rendu périodiquement visite aux ménages d'un même échantillon pendant toute la durée de l'enquête. Dans d'autres pays, ils n'ont fait qu'une visite au cours de laquelle ils ont posé des questions rétrospectives sur les naissances et les décès survenus pendant une période de référence d'un an. Outre ces grandes enquêtes, certains pays ont procédé à des opérations de moindre importance portant soit sur des zones données, soit sur certains groupes

de population, au Sénégal et au Kenya, par exemple, des enquêtes pilotes ou expérimentales ont été effectuées par des chercheurs ou par les services statistiques.

Certes, il est vrai qu'au stade actuel du développement de l'Afrique, les données statistiques de l'état civil recueillies au cours d'enquêtes démographiques rétrospectives sont sujettes à de nombreuses inexactitudes, dues en particulier à des erreurs de mémoire et à des erreurs de déclarations concernant l'âge. Il est évident que les taux établis d'après des données de ce genre ne peuvent pas être satisfaisants. Cependant les pays n'ont pas d'autre solution que d'avoir recours à ces enquêtes et de perfectionner les méthodes utilisées pour obtenir de meilleures données en se servant de techniques spéciales qui ont été mises au point pour calculer des estimations sûres à partir de renseignements défectueux ou restreints<sup>1/</sup>.

A cet égard, on peut faire remarquer que la tendance à simplifier exagérément les enquêtes et à limiter au maximum le nombre de questions se solde très souvent par des inexactitudes plus nombreuses. Lors des enquêtes rétrospectives, il y a toujours intérêt à poser autant de questions détaillées que possible pour atténuer les effets des erreurs de mémoire, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes âgées. Il est souhaitable que l'on prévoie aussi, dans le cadre des enquêtes, différents types de vérification croisées et de tests de cohérence.

On constate qu'actuellement, dans de nombreux pays africains, les gouvernements n'attachent guère de priorité à l'amélioration des systèmes d'enregistrement (en particulier pour des raisons financières) car ils se contentent de enquêtes par sondage qui leur fournissent des données démographiques subsidiaires. Il ne faut cependant pas oublier que, pour réunir des données sur les événements d'état civil qui permettent de calculer des paramètres démographiques utilisables, il faut disposer d'un personnel extrêmement qualifié, dont l'Afrique manque actuellement. Il faut faire appel à des méthodes spéciales si l'on

<sup>1/</sup> Voir, entre autres, A.J. Coale and P. Demeny, Methods of Estimating Fertility and Mortality from Censuses of Population, Princeton University Press, Princeton, 1966; W. Brass, A.J. Coale, P. Demeny, D. Hoisel, F. Lormier, A. Romaniuk and E. van de Walle, The Demography of Tropical Africa, Princeton University Press (sous presse); R.K. Som, Recall Lapse in Demographic Enquiries, Asia Publishing House (sous presse).

veut obtenir, par sondage, des données sûres et des taux assez précis. De plus, les enquêtes par sondage ne peuvent pas être très fréquentes à cause de leur prix et du temps que demande l'analyse des résultats obtenus. Etant donné l'évolution démographique actuelle de l'Afrique, et en particulier la diminution de la mortalité, seul un processus continu, comme enregistrement rationnel et obligatoire des événements d'état civil, peut fournir les mesures démographiques dont certaines peuvent changer rapidement, qui sont nécessaires, dans les pays de la région, à une planification efficace dans tous les domaines.

#### Tendances futures

Le tableau 4 montre que, dans la plupart des pays, les enquêtes démographiques générales comprenaient des opérations destinées à l'établissement de statistiques de l'état civil. Selon les renseignements disponibles, ces pays n'ont pas fait le recensement complet de leur population mais uniquement le dénombrement de certaines zones (urbaines, en général). L'Organisation des Nations Unies, soutenue ultérieurement par les deux Groupes de travail régionaux des recensements de la population et de l'habitation prévus en 1970<sup>1/</sup> a recommandé à ces pays d'entreprendre des recensements complets au lieu d'enquêtes par sondage. L'application de cette recommandation peut avoir pour effet, entre autres, de réduire la possibilité d'obtenir des données sur les événements d'état civil car de nombreux pays risquent de ne pas pouvoir organiser, pour des raisons financières ou autres, à la fois des recensements complets et des enquêtes par sondage. L'une des solutions serait que les pays procèdent à des vérifications post-censitaires - opérations que les groupes de travail ont aussi recommandé comme étant un élément important des recensements - pour réunir d'autres données démographiques, y compris des statistiques de l'état civil. A cet égard, il peut y avoir lieu de mentionner une autre recommandation du deuxième groupe de travail selon laquelle il y a intérêt à réduire le nombre des questions posées

<sup>1/</sup> Rapport du premier Groupe de travail des recensements de la population et de l'habitation (E/CN.14/CAS.4/CPH/11); Rapport du deuxième Groupe de travail sur les recensements de la population et de l'habitation (E/CN.14/CAS.5/CPH/8).



lors des recensements complets et à rassembler des données supplémentaires à l'occasion non pas d'une enquête distincte mais d'un sondage de la population entrepris en même temps que le recensement. Une troisième solution consisterait à profiter d'autres opérations statistiques, par exemple des dénombrements, au premier degré, relatifs aux enquêtes sur le budget des ménages, pour réunir des données sur les événements d'état civil.

En dernière analyse toutefois, il convient de ne pas oublier qu'un système bien dirigé d'enregistrement obligatoire des événements d'état civil demeure le meilleur moyen d'obtenir des taux démographiques sûrs. De nombreuses difficultés peuvent toutefois empêcher la réalisation de cet idéal dans un proche avenir; même sans parler des problèmes propres à l'Afrique, il faut en général longtemps pour mettre au point un système d'enregistrement et pour obtenir, grâce à ce système, des données précises.

L'un des moyens qui permettrait à chaque pays de mettre sur pied un système complet, ce serait peut-être d'organiser l'enregistrement à partir d'un échantillon - c'est-à-dire de choisir par des moyens statistiques les zones où aurait lieu l'enregistrement - pour pouvoir, à partir des données réunies, calculer dès le début des estimations pour l'ensemble du pays et pour des zones ou des provinces suffisamment vastes. On peut alors de temps à autres, selon les possibilités, compléter l'échantillon initial par de nouvelles zones jusqu'à ce que l'ensemble du pays soit couvert. Certains pays ont déjà envisagé cette méthode; on espère que quelques-uns d'entre eux pourront l'appliquer rapidement pour que leur expérience puisse servir aux autres. On espère également que les services statistiques de la région continueront d'insister sur l'importance que présente, tant du point de vue administratif qu'individuel, tout système efficace d'enregistrement pour que les gouvernements s'aperçoivent qu'ils ont intérêt à fournir les ressources financières et autres nécessaires à la création et au fonctionnement d'un tel système.

TABLEAU 3

Systemes d'enregistrement des événements d'état civil en Afrique

Pays		Observations
<b>AFRIQUE DU NORD</b>		
Maroc	x	
Algérie	x	Complet pour les européens seulement
Tunisie	xx	Complet pour les naissances seulement
Libye	x	
RAU (Egypte)	x	
Afrique du nord espagnole	xx	Complet
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>		
Sénégal	x	
Gambie	x	Complet pour Bathurst seulement
Sierra Leone	x	Pour Freetown seulement
Ghana	x	Presque complet pour 36 villes et municipalités
		Incomplet pour le reste du pays.
Togo	x	
Nigéria	x	
Iles du Cap vert	xx	Complet
<b>AFRIQUE DU CENTRE</b>		
Tchad	x	
République centrafricaine		
Gabon	x	
République du Congo	x	
République démocratique du Congo	x	
Sao Tome et Ile du Prince	xx	Complet
Guinée portugaise	x	Incomplet - Complet pour la population non africaine
<b>AFRIQUE DE L'EST</b>		
Rhodésie	x	Complet pour la population blanche seulement
Zambie	x	Pour les non-africains seulement
Malawi	x	Complet pour les européens seulement
Madagascar	x	
Ile Maurice	xx	Complet
Tanzanie (Zanzibar)	x	
(Tanganyika)	x	
Kénya	x	
Réunion	xx	Complet
Côte française des Somalis	x	

TABLEAU 3 (suite)

Systèmes d'enregistrement des événements d'état civil en Afrique

Pays	Observations
RESTE DE L'AFRIQUE	
Angola	x
Afrique du Sud	x
Sud-ouest africain	x
Botswana	x
Mozambique	x
Complet pour la population non Bantoue Complet pour la population blanche seulement Pour les non-africains seulement	

Notes : xx Système d'enregistrement complet  
x Système d'enregistrement incomplet.

TABLEAU 4

Enquêtes démographiques par sondage effectuées en Afrique depuis 1955<sup>1/</sup>

Pays	Date										Couverture	
	1950-57	58	59	60	61	62	63	64	65	66		
<b>AFRIQUE DU NORD</b>												
Maroc				x	61	-	63					Zones rurales
RAU (Egypte)												x Ensemble du pays
Soudan	55-56									64		Zones rurales
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>												
Sénégal				60	-	61						Ensemble du pays
Mali		x		60	-	61						Pour différentes zones du pays
Côte-d'Ivoire							62	-	64			
Haute-Volta				60	-	61						Ensemble du pays
Dahomey						x						sauf les villes de Cotonou, d'Abomey et le Canton de Tchi
Niger			59	-	60			x				1963 pour la région de Tahowa
Guinée	55											
Libéria												
Ghana				x								x Ensemble du pays
Togo						x						
Nigéria											x	Zones rurales
Mauritanie											x	Ensemble du pays
<b>AFRIQUE DU CENTRE</b>												
Cameroun				x	x	x						Dates différentes pour différentes régions du pays
Tchad	56											
République centrafricaine			x	x								Respectivement pour l'Oubangui du centre et de l'ouest
Gabon						x						Pour toutes les zones, sauf les villes de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Dehsie
République démocratique du Congo	55	-----	59									
Rwanda	52											
Burundi	52										x	Ensemble du pays

TABLEAU 4 (suite)

Enquêtes démographiques par sondage effectuées en Afrique depuis 1955<sup>1/</sup>

Pays	Date										Couverture	
	1950-57	58	59	60	61	62	63	64	65	66		
<b>AFRIQUE DE L'EST</b>												
Madagascar					61-62							Zones rurales
Tanganyika	57											Zones rurales
Kénya					x							
Somalie							63					Villes seulement
Ethiopie								64				Contenant des pro- jets par province.
Iles Comores		x										
Ouganda			x									

Les "x" figurant dans les colonnes correspondent à l'année de l'enquête

<sup>1/</sup> Il s'agissait toujours d'enquêtes démographiques et d'enquêtes destinées à fournir des statistiques de l'état civil.